

n° 3098



Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/61557410/00/FR/000
Original

a kiwa company



Votre numéro de client : 91399501
Numéro de contrat : 2282906/2000



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Rue du Pont d'Yves 1, 5650 Walcourt



Effectué le :
09/09/2025 10:38 - 11:48



Effectué par : PASCAL DEMEULEMEESTER (5489)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Propriétaire

Adresse -

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom ADMINISTRATION COMMUNALE, SERVICE TRAVAUX

Adresse Place de l'Hôtel de Ville 2, 5650 Walcourt

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vincotte	100 395 957
Adresse	Rue du Pont d'Yves 1, 5650 Walcourt
Code EAN	Non communiqué
N° Compteur	8734438
Compteur index jour	23580
Compteur index nuit	31322
Précision Installation	Ancien presbytère
Installation contrôlée	- Unité d'habitation
Type d'installation	Installation domestique

VINCOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 buildingreportingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

Date d'émission : 09/09/2025

1 / 7

DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen	- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)
Type de contrôle suivant	- 6.5. Visite de contrôle
Date de réalisation de l'installation	- Avant 01/10/1981 - A partir du 01/10/1981 & avant le 01/06/2020

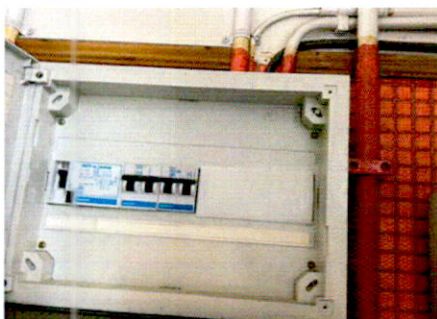
DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Protection de branchement	- Valeur nominale de la protection placée
Valeur nominale de la protection placée (A)	25
Type d'interrupteur-sectionneur général	- Interrupteur-sectionneur différentiel
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm ²)	10
Canalisation d'alimentation - Type	Vob
Tension (V)	- 3x230 V AC

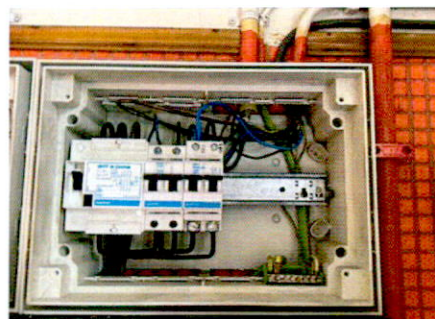
DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tableau BT : Tableau électrique principal

Nombre de circuits 2



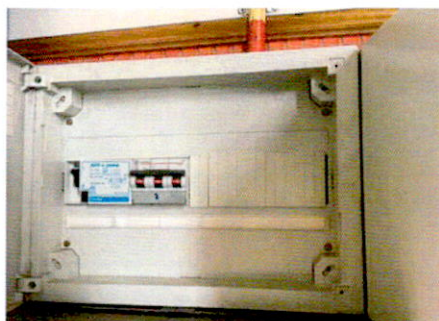
(Tableau électrique)



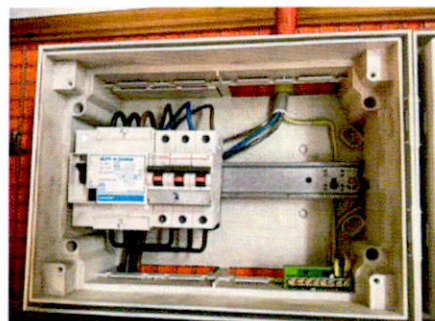
(Tableau électrique - intérieur)

Tableau BT : TD nuit

Nombre de circuits 1



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Pas en ordre
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Pas en ordre
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Pas en ordre
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Pas en ordre
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Pas d'application / vérification pas possible
Mesures de protection CD	Pas en ordre
Mesures de protection CI	Pas en ordre
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Pas en ordre
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections de	Niet in orde

Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Mesures et essais

Type de prise de terre	Conducteurs enfoncés verticalement / Barres / piquets
Resistance de terre BT - Re (Ohm)	1000
Valeur d'isolement général (Mohms)	0.4

Infractions constatées

Installation

Canalisations

- Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB (L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.).



- Réaliser le(s) circuit(s) prise(s) en canalisation de section min. 2,5 mm² (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.).
- Réaliser le(s) circuit(s) mixte(s) éclairage et prise(s) en canalisations de section minimale de 2,5 mm² (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.).
- Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivant: le lave-linge / le lave-vaisselle / le sèche-linge / la cuisinière électrique / la plaque de cuisson électrique / le four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom > 2600 W. Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés. La section des canalisations électriques, qui sont destinées à alimenter ces appareils ou machines électriques, est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques (L1: 5.2.1.2.).

Constataction supplémentaire dans le cadre de ce contrôle

- Montage non conforme



Contacts Indirects

- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la (les) salle(s) de bain (L1: 4.2.4.3.).
- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou sèche-linge et appareils assimilés dans les installations domestiques (L1: 4.2.4.3.).

Isolement

- La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).

Liaisons équipotentielle

- Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.).
- Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s) (L1:

7.1.4.4.).

Mise à la terre

- Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (L1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.; L2: 4.2.5.2.; 5.4.2.; L3: 4.2.3.; 4.2.5.2.; 5.4.2. ; 5.4.3.).
- Pour les installations domestiques, la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 ohms, ou être inférieure à 100 ohms moyennant le placement de dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel complémentaires suivant la sous-section 4.2.4.3. La résistance de dispersion d'une prise de terre commune à plusieurs installations domestiques doit être inférieure à 30 ohms (L1: 4.2.3.2., 4.2.4.3., 5.4.2.1.).
- Prévoir un dispositif de coupure (barrette de sectionnement), afin de permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre (L1: 2.5.; 5.4.3.5.; L2: 2.5.; 5.4.2.2.; L3: 2.5.; 5.4.3.5.).
- Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection (L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.).
- Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.).
- Relier les prises de terre entre elles (L1: 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.4.).

Récepteurs

- Fixer les appareils sans fond sur plaques de montage ou rosaces appropriées (interrupteurs, prises, appareils d'éclairage,...) (L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.).
- Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 5.3.5.2.). Prévoir des prises avec sécurité enfants. Les prises avec broche de terre doivent être reliées à la terre. Les prises sans broche de terre doivent être protégées par un différentiel de 30mA max



Schémas, plans et documents

- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3) (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1., 9.1.2.).

Tableau BT: Tableau électrique principal

Schémas, plans et documents

- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3) (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1., 9.1.2.).

Tableaux/enveloppes/portes

- Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).

Tableau BT: TD nuit

Schémas, plans et documents

- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3) (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1., 9.1.2.).

Tableaux/enveloppes/portes

- Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).

Remarques

- Néant

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant : 9/9/2026

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation n'ont pas été scellées.



Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le cas où des infractions subsistent lors de la nouvelle visite de contrôle, à réaliser au terme du délai de un an, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.